

## MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

N° 2018-06-MS-0006

## REGLEMENT DE CONSULTATION

R.C.

### Pouvoir adjudicateur

---

SEM SEGEL LE SEAQUARIUM

### Représentant du pouvoir adjudicateur

---

MR GROUL Jean-Marc

### Objet de la consultation

---

Production de films / reportages

### Date limite de remise des offres :

---

**Mardi 11 septembre 2018 à 17h00**

## Sommaire

<b>1</b>	<b>Objet de la consultation et lieu du contrat .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Condition de la consultation .....</b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>Durée du marché .....</b>	<b>5</b>
<b>4</b>	<b>Modalités de règlement .....</b>	<b>5</b>
<b>5</b>	<b>Contenu du dossier de consultation des entreprises .....</b>	<b>5</b>
<b>6</b>	<b>Modalités de présentation des dossiers .....</b>	<b>6</b>
<b>7</b>	<b>Modalités de transmission des plis .....</b>	<b>8</b>
<b>8</b>	<b>Analyse des candidatures et jugement des offres .....</b>	<b>10</b>
<b>9</b>	<b>Documents à produire avant la signature du marché .....</b>	<b>12</b>
<b>10</b>	<b>Informations complémentaires .....</b>	<b>13</b>

## **1. Objet de la consultation et lieu du contrat.**

La consultation a pour objet la production de films/reportages avec mise en ligne sur le site internet du Seaquarium, conformément aux prestations du Cahier des Clauses Particulières (C.C.P).

➤ **Lieu de livraison et d'installation :**

LE SEAQUARIUM,  
675 Avenue du palais de la mer  
30240 LE GRAU DU ROI

## **2. Condition de la consultation**

### 2.1 Procédure de la consultation

La présente consultation est lancée suivant la procédure adaptée, elle est soumise aux dispositions de l'article 42 de l'ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 27 du décret N°2016-360 du 25 mars 2016, relatifs aux marchés publics.

Elle est lancée en vue de l'attribution d'un marché de service à bon de commande, pour une durée d'une année.

### 2.2 Structure de la consultation

La présente consultation ne fait l'objet d'aucun allotissement au sens de l'article 32 de l'ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

### 2.3 Structure du Marché

Le présent marché fait l'objet d'un fractionnement à bons de commandes :

- Minimum : 18 000
- Maximum : 40 000

### 2.4 Référence à la nomenclature européenne (code CPV)

92111250-9	Production de films d'information
------------	-----------------------------------

### 2.5 Nature des offres

Le dossier de consultation comporte une solution de base. Les candidats devront répondre à cette solution.

## 2.6 Option

Le dossier de consultation comporte une solution avec options à chiffrer obligatoirement.

## 2.7 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

## 2.8 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 365 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

## 2.9 Délai de modification de détail au Dossier de Consultation des Entreprises

Le pouvoir adjudicateur n'apportera pas de modification de détail au dossier de consultation des entreprises.

## 2.10 Propriété intellectuelle

Le Seaquarium en tant que producteur et diffuseur dispose librement de tous les films qui lui sont livrés et peut en faire tout ce qu'il désire, hormis une utilisation par un tiers dans un but commercial, dans ce cas-là, une demande préalable devra être faite auprès du réalisateur.

Le réalisateur pourra utiliser comme il le souhaite tous les rushs animaliers et paysagers tournés hors de l'enceinte du Seaquarium. L'utilisation des rushs d'images montrant des employés, d'images de l'aquarium ou d'images estampillées au logo de l'entreprise, est obligatoirement soumise à l'accord préalable du Seaquarium.

## 2.11 Mesures particulières

### 2.11.1 Mesures particulières concernant la sécurité et la protection de la santé

La présente consultation ne fait pas l'objet de mesures particulières concernant la Sécurité et la Protection de la Santé. Il sera fait application de la législation en vigueur. Toutefois le contact régulier avec des animaux potentiellement dangereux implique l'exigence d'une certaine expérience, dont une preuve devra être apportée par le titulaire du marché. (Voir pièce à joindre article 6.3 du Règlement de Consultation).

### 2.11.2 Mesures particulières concernant la propreté en site urbain, l'Hygiène et Sécurité

La présente consultation ne fait pas l'objet de mesures particulières relatives à la propreté en site urbain, à l'hygiène et à la sécurité. Il sera fait application de la législation en vigueur.

## 3. Durée du marché

Il s'agit d'un marché à bons de commandes (minimum 18 000 / maximum 40 000) qui aura valeur durant une année.

## 4. Modalités de règlement

Le paiement se fera par virement ou chèque. Le délai global de paiement est de 30 jours conformément aux dispositions du cahier des Clauses Administratives Particulières, sous réserve qu'un bon de commande est été émis.

## 5. Contenu du dossier de consultation des entreprises

Le dossier de Consultation des Entreprises comprend les pièces suivantes :

- Le présent **Règlement de la Consultation** (R.C)
- Le cadre d'**Acte d'Engagement** (A.E)
- Le **Cahier des Clauses Particulières** (C.C.A.P + C.C.T.P)

Le dossier de consultation des entreprises est disponible en téléchargement sur le site de l'acheteur : <https://www.seaquarium.fr/fr/marches-publics/>, ou sur simple demande par courrier, téléphone ou mail, aux coordonnées ci-après :

Adresse postale :	SEM SEGEL LE SEAQUARIUM – Service Marchés Publics 675 avenue du Palais de la Mer BP 106 30240 LE GRAU-DU-ROI
Tel :	04 66 51 57 36
Courriel :	<a href="mailto:marchespublics@seaquarium.fr">marchespublics@seaquarium.fr</a>

## **6. Modalités de présentation des dossiers (candidature et offre)**

### **6.1 Modalités de déroulement de la procédure**

La présente procédure est ouverte et se déroulera comme suit :

- Analyse des candidatures des plis reçus au plus tard à la date indiquée en page de garde du présent règlement et agrément le cas échéant, de la candidature.
- Classement des offres en fonction des points reçus par chaque candidat.
- Attribution du marché au candidat classé en première position.

#### **RAPPEL :**

**Il est rappelé que la totalité du dossier remis par les candidats devra être rédigée en langue française et que le (les) signataire (s) doit / doivent être habilité(s) à engager juridiquement le candidat.**

**Le dossier à remettre par le candidat sera placé sous enveloppe cachetée, il contiendra les renseignements concernant la CANDIDATURE (PIECES ADMINISTRATIVES) ainsi que l'OFFRE ET LES DOCUMENTS L'EXPLICITANT.**

### **6.2 Renseignements relatifs à la candidature :**

**Ce dossier contiendra impérativement les pièces suivantes, dûment complétées, datées, tamponnées et signées à la fin de chaque page par le candidat :**

Intitulé des références	Nature du document
SITUATION JURIDIQUE DU/ OU DES CANDIDAT	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ LETTRE DE CANDIDATURE : IMPRIMÉ <b>DC1</b></li> <li>✓ DÉCLARATION DE SOUS-TRAITANCE (SI NÉCESSAIRE) : IMPRIMÉ <b>DC4</b></li> <li>✓ DECLARATION SUR L'HONNEUR DU CANDIDAT JUSTIFIANT QU'IL N'ENTRE DANS AUCUN DES CAS MENTIONNES AUX ARTICLES 45 ET 48 DE L'ORDONNANCE N°2015-899 DU 23 JUILLET 2015 RELATIVE AUX MARCHES PUBLICS, ET NOTAMMENT QU'IL EST EN REGLE AU REGARD DES ARTICLES L.5212-1 A 11 DU CODE DU TRAVAIL CONCERNANT L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPES</li> <li>✓ DOCUMENTS RELATIFS AUX POUVOIRS DU/ OU DES PERSONNES HABILITÉES À ENGAGER LE CANDIDAT</li> <li>✓ COPIE DU/ OU DES JUGEMENTS SI LE CANDIDAT EST EN REDRESSEMENT JUDICIAIRE</li> </ul>
CAPACITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DU CANDIDAT	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ DÉCLARATION CONCERNANT LE CHIFFRE D'AFFAIRES GLOBAL ET LE CHIFFRE D'AFFAIRES CONCERNÉS PAR LES PRESTATIONS OBJET DU MARCHÉ, RÉALISÉS AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES DISPONIBLE (peut-être indiqué dans l'imprimé DC2)</li> <li>✓ ENGAGEMENT JURIDIQUE DES OPÉRATEURS INVOQUÉS À L'APPUI DE LA CANDIDATURE JUSTIFIANT PAR ÉCRIT DES CAPACITÉS DE L'OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE POUR L'EXÉCUTION DU MARCHÉ</li> <li>✓ ATTESTATION D'ASSURANCE POUR RISQUES PROFESSIONNELS</li> </ul> <p><i>Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.</i></p>
CAPACITÉ TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ DÉCLARATION DU CANDIDAT : IMPRIMÉ <b>DC2</b></li> <li>✓ JUSTIFICATION À PRODUIRE : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Liste outillage, matériel et équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du marché</li> <li>• Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années</li> <li>• Certificats de qualifications professionnelle ou de conformité à des spécifications techniques</li> <li>• Liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, en indiquant, le montant, la date et le destinataire public ou privé (les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique)</li> <li>• Dossier de références similaires sur les trois dernières années</li> <li>• Indication sur les mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du marché public</li> <li>• Indication des systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement que le candidat pourra mettre en œuvre lors de l'exécution du marché public</li> </ul> </li> </ul>

Les imprimés DC1, DC2, DC4 sont disponibles en ligne sur le portail de l'Économie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

### 6.3 Contenu de l'offre :

**Pour être recevable le dossier contiendra obligatoirement les pièces suivantes :**

- **L'acte d'engagement** et ses annexes éventuelles, dont l'exemplaire original est conservé dans les archives du pouvoir adjudicateur fait seul foi.
- **Le cahier des clauses particulières** dont l'exemplaire original est conservé dans les archives du pouvoir adjudicateur fait seul foi.
- **Le devis du candidat**, valant décomposition du prix global et forfaitaire.
- **Le mémoire technique du candidat** (détail précis du contenu d'un reportage type, équipe, tout élément qui pourrait être un atout dans la candidature)
- **Document attestant le niveau de plongée professionnelle.**
- **Document attestant une expérience avec des animaux** sauvages ou captifs potentiellement dangereux (tels que Requins, Otaries, Phoques ...).
- **C.V** des ou de la personne(s) de l'équipe.

## 7. Modalités de transmissions des plis

Les plis doivent parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent règlement. Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus, et renvoyés sans être ouverts à leurs auteurs.

### 7.1 Modalités de présentation de l'enveloppe extérieure

**Les offres seront transmises sous plis cachetés contenant**

**L'enveloppe EXTERIEURE portera les mentions suivantes :**

<b><u>Objet de la consultation :</u></b>	Production de films / reportages Marché N° 2018-06-MS-0006
<b>« Ouverture réservée au service destinataire »</b>	

## 7.2 Enveloppe intérieure

L'enveloppe INTÉRIEURE portera les mentions suivantes :

<u>Candidature et offre</u> <u>pour :</u>	Production de films / reportages <b>Marché N°2018-06-MS-0006</b>
<u>Candidat :</u>	..... .....
<b>"NE PAS OUVRIR avant la séance d'ouverture des plis"</b>	

L'attention des candidats est attirée sur l'obligation d'indiquer leur nom sur l'enveloppe intérieure. Lorsque l'offre émane d'un groupement d'entreprises, le nom de toutes les entreprises doit être mentionné et le nom de l'entreprise mandataire doit être spécialement signalé.

## 7.3 Adresse postale de remise des plis

Les plis pourront être adressés en courrier **Recommandé avec Avis de Réception** postal (**RAR**) ou par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception à l'adresse suivante :

<u>Adresse postale:</u>	SEM SEGEL LE SEAQUARIUM <b>SERVICE MARCHES PUBLICS</b> 675 Avenue du palais de la mer BP 106 30240 LE GRAU-DU-ROI
-------------------------	---

## 7.4 Adresse physique de remise des plis

Les plis pourront être **DÉPOSÉS CONTRE RÉCÉPISSÉ** à l'adresse suivante :

<u>Adresse :</u>	SEM SEGEL LE SEAQUARIUM <b>SERVICE MARCHÉS PUBLICS</b> 675 Avenue du Palais de la mer – B.P. 106 30240 LE GRAU DU ROI
<b><u>Attention seul le service des marchés publics est en mesure de remettre le récépissé il est préférable de téléphoner avant pour s'assurer que la personne est présente.</u></b>	

## 7.5 Transmission par voie électronique

Le pouvoir adjudicateur recommande la transmission des documents sous format papier ou « remis contre récépissé » ; toutefois, il accepte l'envoi par mail : [marchespublics@seaquarium.fr](mailto:marchespublics@seaquarium.fr).

Attention :

L'utilisation du mode électronique doit impérativement indiquer en objet :

« NE PAS OUVRIR – Marché/ 2018-06-MS-0006 – « Production de films / reportages »

Les conditions de présentation des plis électroniques sont les mêmes que celles exigées sous support papier (fichiers distincts pour l'offre et la candidature dans le cas d'une seule enveloppe).

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu, son expéditeur en sera informé. Il est conseillé de soumettre à un anti-virus tous documents avant envoi.

## **8. Analyse des candidatures et jugement des offres**

### **8.1 Analyse des candidatures**

Seront retenues au niveau de leur candidature, toutes les entreprises qui auront fourni les documents demandés, et répondu favorablement à l'attente du pouvoir adjudicateur.

Les soumissionnaires du marché devront justifier de l'expérience acquise dans la réalisation de prestations équivalentes et de la compétence nécessaire pour pouvoir satisfaire à toutes les obligations découlant du présent CCTP.

Afin de satisfaire à ces obligations, le candidat établi dans un Etat autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

Les candidats n'apportant pas les garanties suffisantes en termes de savoir-faire professionnel et technique dans le domaine, objet du marché, seront écartés.

## 8.2 Jugement des offres

Sur la base de critères ci-dessous énoncés, le représentant du pouvoir adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le représentant du pouvoir adjudicateur peut en accord avec le candidat retenu procéder à une mise au point des composantes du marché sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles notamment financières du marché.

### 8.2.1 Critères de jugement des offres

- Tarif des prestations : **40 %**
- Qualification du candidat : **40 %**
  - niveau universitaire (10 points)
  - niveau de plongée professionnelle (20 points)
  - expérience journalistique (20 points)
  - expérience avec des animaux potentiellement dangereux (40 points)
  - Maîtrise de l'anglais (10 points)
- Mémoire technique **20%**

#### **Pour le critère « PRIX », les notes seront attribuées de la façon suivante :**

Toutes les offres qui seront inférieures ou supérieures de 40 % par rapport à l'estimation des prestations faites par le maître d'ouvrage, seront jugées inacceptables conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics. Par conséquent, elles seront écartées d'office.

#### **Pour le critère « Qualification du candidat » les notes seront attribuées de la façon suivante :**

Les notes seront attribuées en fonction de la pondération précisée au 8.2.1 du règlement de la consultation.

#### **Pour le critère « Mémoire technique » les notes seront attribuées de la façon suivante :**

Le mémoire sera jugé en fonction des éléments apportés par le candidat. Description des films/ reportages « types », tous éléments pouvant mettre en évidence les atouts du candidat donnera lieu à des points.

**Toutes les offres dont les mémoires techniques ou descriptifs recevront une note inférieure à 50/100, seront jugée irrégulières conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics. Par conséquent elles seront écartées d'office.**

### **8.2.2 Classement des offres**

Les offres devront être conformes aux prescriptions techniques du Cahier des Clauses Particulières. Le jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 62 à 64 du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Chaque candidat, à l'exception de ceux ayant remis des offres inacceptables ou irrégulières, recevra donc un nombre de points pour chaque critère. Ces points seront ensuite additionnés, en respectant les pondérations mentionnées ci-dessus, les offres seront ensuite classées par ordre ne décroissant de points reçus.

L'offre retenue sera celle qui satisfait au mieux les critères de jugement.

**Pour les marchés à prix global et forfaitaire**, concernant l'analyse du prix de l'offre, dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de la consultation.

## **9. Documents à produire avant la signature du marché**

Le candidat ou, en cas de groupement, chacun des membres du groupement, auquel il sera envisagé d'attribuer le marché, devra produire en outre les pièces citées à l'article 51 du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les documents suivants :

- L'extrait K-Bis (ou équivalent)
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents, prouvant qu'il a satisfait à ses obligations en matière fiscales et sociales (articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail)
- le candidat produit en outre les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail.

Si l'adjudicataire provisoire ne peut produire les justificatifs susvisés dans un délai de 6 jours, son offre est rejetée. Dans ce cas, le pouvoir adjudicateur prononce l'élimination du candidat.

Le candidat classé en seconde position sera dès lors sollicité pour répondre à la même demande du pouvoir adjudicateur.

## 10. Informations complémentaires

### 10.1 Renseignements administratifs

*Pour obtenir tous les renseignements administratifs complémentaires, les candidats devront adresser une demande au service suivant :*

**Nom de l'organisme** : SEM SEGEL LE SEAQUARIUM – **Service Marchés Publics**

**Correspondant** : Sandrine RICHARD

**Adresse de courrier électronique (courriel)** : [marchespublics@seaquarium.fr](mailto:marchespublics@seaquarium.fr)

Les candidats devront faire parvenir leur demande au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres. Cette demande pourra être effectuée suivant les modalités suivantes : **courriel**.

### 10.2 Renseignements techniques

Pour obtenir tous les renseignements techniques complémentaires, les candidats devront adresser une demande au service suivant :

**Nom de l'organisme** : Le SEAQUARIUM – **Service Marchés Publics**

**Correspondant** : Sandrine RICHARD

**Adresse de courrier électronique (courriel)** : [marchespublics@seaquarium.fr](mailto:marchespublics@seaquarium.fr)

**Cette demande pourra être effectuée suivant les modalités suivantes** : COURRIEL UNIQUEMENT.

**TOUTES LES RÉPONSES AUX QUESTIONS SERONT PUBLIÉES SUR LE SITE INTERNET DU SEAQUARIUM (rubrique marchés publics) :** <https://www.seaquarium.fr/fr/marches-publics/>

Fait à .....

Le .....

Le pouvoir adjudicateur,

L'entreprise,

Signature et cachet

